ÉPREUVES DE SÉLECTION AUX ÉTUDES INFIRMIERES
Candidat relevant de la Formation Professionnelle Continue

Rentrée le 1er septembre 2027
Site de Troyes, 2 avenue des Lombards - 10000 Troyes

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :	**lundi 16 novembre 2026**
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	**mercredi 13 janvier 2027**
ÉPREUVES ÉCRITES :	**mardi 2 février 2027 (matin)**
ÉPREUVE ORALE :	**mardi 2 février 2027 (après-midi)**
DATE DES RÉSULTATS	**lundi 15 février 2027 à 10h00**

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Champagne Ardenne. Les épreuves sont organisées sur chaque site.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 60 euros.

- **En cas de remise du dossier d'inscription à l'IFSI**

Veuillez-vous adresser au secrétariat pour effectuer le paiement (chèque) et déposer le dossier.

Horaires du secrétariat : Lundi au vendredi : 9 h 30 / 12 h 00 et de 13 h 30 / 16 h 00

- **En cas d'envoi par courrier**

Dossier d'inscription complet à adresser **en recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi) accompagné du chèque à l'ordre de l'IFSI de Troyes à :

IFSI de Troyes
2 avenue des Lombards
10000 TROYES

Places ouvertes : 113 places toutes listes confondues dont 28 places réservées aux candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue sur le site de Troyes.

Modalités de sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue

L'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier définit l'accès à la formation et les modalités,

Article 4

« **Être titulaire du baccalauréat,** ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L 612-3 du code de l'éducation ».

Nouveauté 2027 – Dispense du baccalauréat (VEEPAP)
La sélection au titre de la Formation Professionnelle Continue (FPC) est réservée aux candidats titulaires du baccalauréat.

Les candidats ne disposant pas de ce diplôme doivent solliciter, au préalable, une dispense du baccalauréat en déposant une demande de **Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP)**, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 20 février 2026 et aux articles D. 613-38 et suivants du Code de l'éducation.

Si vous êtes concerné par cette situation, nous vous invitons à télécharger le dossier VEEPAP et à le retourner, dûment complété et accompagné des justificatifs requis, uniquement auprès de l'IFSI dans lequel vous déposez votre candidature au concours FPC.

Les dates d'étude des demandes de VEEPAP ainsi que celles de communication des résultats seront communiquées ultérieurement sur le site internet de l'institut.

En cas de décision favorable, l'attestation de dispense délivrée par l'université devra impérativement être transmise à l'IFSI.

Le dossier complété et les pièces justificatives peuvent être transmis selon l'une des modalités suivantes :

- **Par voie postale** (cachet de la poste faisant foi) ;
- **En main propre**, auprès du secrétariat de l'institut ;
- **Par voie numérique**, à l'adresse suivante : **ifsi@hcs-sante.fr**. Dans ce cas, veuillez prendre préalablement connaissance du document précisant les consignes de dépôt d'un dossier par voie électronique.

Attention : la date limite de dépôt du dossier VEEPAP est fixée au **13 janvier 2027** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable et ne sera pas étudié. **Aucune relance pour pièces manquantes ne sera effectuée.**

Constitution du dossier d'inscription

Tous les documents demandés doivent être fournis sous forme de photocopies

- La fiche administrative - rentrée 2027 et la fiche informations complémentaires : renseignez votre identité, adresse en caractère d'IMPRIMERIE et numéros de téléphone obligatoires (fixe + portable) où l'on peut vous joindre à tout moment.
- 1 chèque de 60 euros à l'ordre de l'IFSI de Troyes
  Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement quelle qu'en soit la raison
- 1 photo d'identité couleur datant de moins d'un mois (nom et prénom au verso)
- 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, ou titre de séjour)
- 1 copie des diplômes, certificats ou titres obtenus
- 1 Curriculum Vitae
- L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie
- Une lettre de candidature exposant leur projet professionnel
- La fiche de choix parmi les IFSI du bassin de Champagne Ardenne
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur A VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE**.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMEDIATEMENT REEXPEDIE A SON ENVOYEUR SANS ENREGISTREMENT SUR LA LISTE DES INSCRIPTIONS A LA SELECTION.

Les épreuves de sélection

L'admission des candidats est soumise à la réussite d'épreuves de sélection :

- Une épreuve écrite, d'une durée de 1 heure, répartie en deux périodes de 30 minutes (français et mathématiques), notée sur 10 points.
- Un entretien portant sur l'expérience, le projet professionnel du candidat et sa motivation, d'une durée de 20 minutes, noté sur 20 points.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20/40.

Les convocations aux épreuves sont adressées au moins 15 jours avant la date prévue, vous êtes priés de vous rapprocher de l'IFSI en l'absence de courrier.

Admission

Les résultats sont affichés au siège de l'IFSI et disponibles sur le site www.ifsi-troyes.fr

Chaque candidat est informé par écrit de ses résultats. L'envoi peut être réalisé par voie dématérialisée.

AUCUN RESULTAT N'EST DONNE PAR TELEPHONE

Attention : Si dans les 8 jours suivant l'affichage de l'admission le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission.
Le courrier doit être adressé à l'Institut avant le 22 février 2027 (cachet de la poste faisant foi).

Bourses, rémunérations professionnelles

L'accès à la formation est subordonné à l'acquittement annuel des droits d'inscription auprès de l'université URCA avec laquelle l'IFSI a conventionné, dont le montant est fixé par arrêté des ministres en charge du budget et de l'Enseignement Supérieur. (Pour information, tarif en 2026 : 178 euros).

- **Bourses d'études :** les dossiers de demande de bourses peuvent être déposés dès le mois d'août sur le site : https://boursessanitaireetsociale.grandest.fr

- **Promotion professionnelle :** les agents des établissements hospitaliers publics conservent le bénéfice de leur traitement durant leur scolarité, sur décision du directeur de l'établissement hospitalier.

- **Autres :** il existe d'autres possibilités d'aide telles que le PTP (Projet de transition professionnelle) pour les personnes ayant ou ayant eu une activité professionnelle.
  Pour les personnes en recherche d'emploi, l'inscription à France Travail doit être réalisée au plus tard dans les sept jours après la rentrée.

Remarques importantes

Conformément à l'organisation de l'entrée en formation infirmière, les candidats relevant de la Formation Continue bénéficient de 3 choix d'IFSI à partir d'une seule inscription en Champagne-Ardenne L'IFSI d'affectation sera déterminé en fonction du classement du candidat et de ses choix. (Veuillez renseigner la fiche de choix des IFSI ci-jointe)

Informations sur la scolarité

- **CALENDRIER**

La pré-rentrée aura lieu le matin du 1er septembre, suivie de la rentrée l'après-midi.

- **COÛT DES ETUDES**

Le coût est fixé par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes.
Pour les 3 années scolaires, le coût est estimé à environ 25 000 euros.

Paiements à effectuer lors de la confirmation d'inscription en formation :

- Droits d'inscription universitaire : 178 euros (tarif indicatif 2026)
- Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105 euros (tarif indicatif 2026)

VACCINATIONS A DEBUTER DES QUE POSSIBLE

OBLIGATOIRES

- DT Polio, le dernier rappel a théoriquement été fait entre 11-13 ans

- Hépatite B

Attention ! La vaccination doit débuter dès maintenant, 3 injections minimum et parfois jusqu'à 6 injections selon la réponse immunitaire. Sans cela, vous ne serez pas accepté(e) en stage, votre stage serait reporté en fin d'année ou en fin de formation. Votre date de diplôme pourrait donc être reportée.

Conseillées

- Grippe saisonnière, Covid, ROR, Coqueluche et Varicelle

FICHE ADMINISTRATIVE – RENTREE 2027

IDENTITE

Photo

Nom : .....

Nom d'usage :.....

Prénom : .....

☎ : Fixe : .....Portable : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....Dépt de naissance : .....

Adresse :.....

Suite :.....

Code postal : .....Ville :.....

Email :.....

Nationalité : .....

REGLEMENT

☐ Justificatif de paiement **60 €**

J'accepte la publication de mon nom lors de la mise en ligne des résultats sur le site de l'IFSI

☐ OUI ☐ NON

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit la sélection.
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fiche établie le : Signature :

Contrôle des pièces fournies (Cadre RESERVE au secrétariat de l'Institut)

☐ Photo identité
☐ Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
☐ L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie
☐ Photocopie des attestations des formations continues suivies
☐ Les diplômes, certificats ou titres obtenus
☐ Curriculum vitae
☐ Lettre de candidature exposant le projet professionnel
☐ Fiche de choix des IFSI
☐ 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

FICHE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Diplômes généraux, universitaires et professionnels	
Diplômes/ certificats/ titres	**Obtenu le**

Activités professionnelles antérieures			
Fonction	**Etablissement**	**du**	**au**

Employeur lors de votre inscription aux épreuves de sélection		
Nom :	**Statut**	
	☐ **Public**	☐ **Privé**
Adresse :		
Tél :		
Nom du service :		
Fonction occupée :		
Type de contrat :		

Situation principale au cours des 12 mois précédant les épreuves de sélection
☐ Etudes supérieures
☐ Emploi dans le secteur hospitalier
☐ Emploi dans un autre secteur
☐ Demandeur d'emploi (date inscription FT : …/…/…. - identifiant FT : ……) Date et motif de fin ou rupture de contrat : ……
☐ Service civique
☐ Inactivité liée à la maladie ou à la maternité
☐ Autre cas (mère au foyer…)

FICHE DE CHOIX DES IFSI

INSTITUTS DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
CHAMPAGNE ARDENNE

Vous vous inscrivez à l'épreuve de sélection organisée pour entrer en formation infirmière à la rentrée de septembre 2027.
L'inscription dans l'IFSI de votre premier choix vous permet de :

- Passer une seule fois les épreuves de sélection
- Vous voir offrir une place dans l'IFSI de votre 2e choix ou de votre 3e choix le cas échéant si votre classement ne vous permet pas d'accéder à votre premier choix.

La réalisation de l'ensemble des épreuves (écrit et oral) se fera dans l'IFSI de votre 1er choix.

VOUS VOUS INSCRIVEZ SUR LE SITE DE TROYES, C'EST VOTRE 1ER CHOIX

CHOIX 1 : **TROYES**

CHOIX 2 :

CHOIX 3 :

Fait à
Le

Nom - Prénom
signature

NOM :
Prénom :
Adresse :

E-mail :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), **……**, né(e) le **……** à **……**, atteste sur l'honneur n'avoir fait qu'une inscription dans un des 8 Instituts de Formation en Soins Infirmiers du bassin universitaire/regroupement de Champagne-Ardenne pour la sélection 2027 à l'entrée en formation. Si deux ou plusieurs dossiers sont déposés dans le même bassin malgré la consigne, le contrevenant se verra exclu de la sélection conformément au règlement intérieur de la Commission d'Examen des Vœux.

Pour mémo : les IFSI de Champagne Ardenne sont : Charleville, Chalons en Champagne, Chaumont, Epernay, Reims, Saint Dizier, Troyes et Romilly sur seine.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date : Signature